



## Un de vos proches est en prison... COMMENT EN PARLER À VOS ENFANTS ?

*Un livret illustré à lire avec vos enfants  
destiné aux enfants de 7 à 11 ans  
(à détacher au centre de ce document)*



## Parler de l'incarcération à ses enfants

L'incarcération constitue souvent un choc. Il n'est pas toujours facile d'en parler en famille, à cause de la gêne que chacun peut ressentir. Pourtant, les enfants ont besoin de comprendre ce qui se passe quand ils ne voient plus un de leurs proches parce qu'il est incarcéré.

Ne pas en parler, ne pas répondre à leurs questions les prive de toute possibilité d'exprimer leurs inquiétudes et d'évoquer leur parent absent. Ils peuvent alors imaginer le pire, le croire mort, penser qu'il les a abandonnés ou qu'il ne les aime plus.

N'hésitez donc pas à parler à vos enfants de ce qui se passe et soyez attentifs à ce qu'ils expriment.

Ce petit livre est là pour vous aider à trouver vos propres mots avec vos enfants.



## Comment vos enfants réagissent à l'événement ?

L'incarcération impose de nouvelles organisations avec parfois des changements de lieux d'habitation, des modifications d'habitudes et de niveau de vie.

Si certains enfants semblent s'adapter sans trop de difficultés à ces bouleversements, d'autres peuvent se montrer inquiets ou perturbés.

Si vous avez le sentiment que votre enfant a du mal à surmonter l'épreuve, n'hésitez pas à demander de l'aide à votre médecin de famille ou à des spécialistes de l'enfance dans des structures proches de votre domicile : CMP (centre médico-pédagogique), CMPP (centre médico-psycho-pédagogique) etc.



## Prendre en compte les souhaits des enfants

Certains enfants vont demander très spontanément à rendre visite à leur parent incarcéré. D'autres, par contre, vont manifester de l'angoisse à chaque lettre ou à chaque visite. D'autres encore, parce qu'ils sont touchés par les faits à l'origine de l'incarcération, ne souhaiteront pas, au moins pendant un temps, maintenir de contact. Il est important d'être attentif aux souhaits de vos enfants dans la décision que vous prendrez.



## Comment expliquer pourquoi un proche est en prison ?

Nous avons vu qu'il était important de dire aux enfants que leur proche est incarcéré.

Si votre enfant vous demande pourquoi, vous pourrez répondre que la personne a fait quelque chose qui est interdit par la loi, et que la justice a pris la décision de le mettre en prison pour cela. Il est important alors de lui expliquer comment fonctionne la prison, avec des mots correspondant à son âge et à ses capacités de compréhension.

*Les interrogations des quatre enfants de ce livret, Fred, Zoé, Koffi et Anissa, illustrent ces difficultés.*



## Faut-il emmener les enfants au parloir ?

On entend souvent dire que le parloir n'est pas un endroit pour les enfants. Pourtant, les enfants ayant leur mère, leur père ou un proche incarcéré vivent douloureusement le fait d'être privés de leur présence. Cette douleur est d'autant plus vive lorsqu'on n'explique pas les raisons de l'absence. Les enfants risquent alors d'éprouver des sentiments d'abandon, de culpabilité, de honte...

Dans la mesure où les enfants le souhaitent et quel que soit leur âge, il est important de leur proposer des moyens de rester en lien avec leur parent incarcéré comme : lui écrire, lui faire des dessins ou lui rendre visite. Ainsi, ils verront qu'ils peuvent conserver des relations avec leur parent incarcéré, qu'il n'a pas disparu.

## Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas accompagner vos enfants au parloir

Certaines associations de maisons d'accueil assurent l'accompagnement des enfants au parloir. D'autres associations, comme le Relais Enfants-Parents, peuvent également répondre à votre demande. Vous pouvez vous renseigner auprès du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de l'établissement d'incarcération ou vous adresser à l'association qui assure l'accueil des familles.



*L'histoire de Zoé, Fred, Koffi et Anissa a été imaginée pour vous aider à aborder avec vos enfants les questions qu'ils se posent.*

*À vous de naviguer à travers ces pages qui illustrent les différents temps de cette situation et les problèmes qui y sont liés.*

*Soyez attentifs aux réactions de vos enfants pendant la lecture, à leurs commentaires, aux questions qu'ils posent, et aux manifestations d'inquiétude, d'anxiété ou de tristesse que vous pourriez repérer chez eux.*

*Ce sera l'occasion pour eux d'exprimer ce qu'ils ressentent et de se sentir soutenus par vous. Ils pourront ainsi plus facilement faire face à cette situation et surmonter leurs difficultés.*

*Ce livret est là pour vous aider à trouver les mots pour communiquer avec eux. Laissez vous guider par l'histoire de Zoé, Fred, Koffi et Anissa et gardez confiance en vous et dans vos capacités de parents. Vous connaissez mieux que personne les réactions de vos enfants.*

*Pour les enfants, comme pour les parents,  
parler, sortir de la solitude,  
permet d'y voir plus clair,  
de surmonter les chocs de l'existence,  
et d'envisager plus sereinement l'avenir.*

## Des lieux ressources

### Les maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées

Il existe à proximité de la plupart des établissements pénitentiaires des lieux d'accueil, gérés par des associations, à l'intention des familles qui viennent rendre visite à un proche incarcéré.

Ces lieux ouverts aux heures et jours de parloir permettent aux familles de trouver :

- un accueil attentif avant ou après le parloir,
- des informations pratiques,
- un lieu aménagé pour votre confort avec une salle d'attente, des sanitaires, un coin pour changer les bébés, un endroit de jeux pour vos enfants.

Certaines associations de maisons d'accueil assurent également :

- la garde des enfants pendant le temps du parloir, en cas de besoin,
- l'hébergement pour un coût modeste,
- l'accompagnement des enfants au parloir, si nécessaire.

Vous pouvez vous renseigner auprès du Service d'insertion de probation de l'établissement concerné ou de l'association de maison d'accueil.

### A savoir également :

Le Défenseur des droits peut être contacté directement par toute personne, enfant ou adulte, qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Les personnes incarcérées peuvent également correspondre avec le Défenseur des droits sous pli fermé.

### LE DÉFENSEUR DES DROITS

3 place de Fontenoy

75007 PARIS

Tél : 09 69 39 00 00

### Ce livret a été élaboré :

en concertation avec les associations de maisons d'accueil  
de familles de personnes incarcérées  
de France métropolitaine et d'outre-mer

### et avec la collaboration de :

#### Gérard BENOIST

Président de l'UFRAMA, psychologue au SMPR de Fleury Mérogis

#### Isabelle BIANQUIS

Chef du département insertion à la direction interrégionale  
des services pénitentiaires de Paris

#### Colette CLEMENT-BARTHEZ

Magistrat, conseillère auprès de la Défenseure des enfants

#### Jean Luc DOUILLARD

Psychologue clinicien, Centre hospitalier de Saintonge (17)

#### Jeannette FAVRE

Vice-présidente de l'UFRAMA

#### Dr Catherine JOUSSELME

Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des universités  
(Paris Sud) - chef de service de la Fondation Vallée à Gentilly (94)

#### Odile NAUDIN

Conseillère auprès de la Défenseure des enfants

#### Jane SAUTIÈRE

Directrice d'insertion et de probation, bureau des politiques sociales  
et d'insertion à la direction de l'administration pénitentiaire

#### Sébastien PELON

Illustrations et mise en page

*Merci à tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de ce carnet  
de l'enfant et tout particulièrement aux familles et aux enfants  
des maisons d'accueil pour leur contribution précieuse.*

## Livret réédité et diffusé par l'UFRAMA

### avec le soutien pour la réédition :

- de la Direction de l'Administration Pénitentiaire
- de la Direction Générale de Cohésion Sociale
- de la Fondation de France
- de la Fondation Jean-Marie BRUNEAU

Dans la même collection, il existe douze autres livrets :

- \* *Tim et le mystère de la patte bleue*  
*pour les enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré*
  - Version anglaise : *Tim and the mystery of the blue paw*
  - Version espagnole : *Tim y el misterio de la pata azul*
  - Version italienne : *Tim e il misterio della zampa blu*
  - Version allemande : *Tim und das Geheimnis der blauen Pfote*
- \* *Tim et le bracelet mystérieux pour les enfants dont un parent sort de prison sous surveillance électronique*
- \* *Nina et le bracelet de Papa pour les enfants ayant un parent en placement sous surveillance électronique (PSE) à la suite d'une décision de justice sans incarcération préalable*
- \* *Un de mes proches vient d'être incarcéré en Maison d'Arrêt*
  - Version anglaise : *One of my relatives has just been imprisoned in remand prison*
  - Version espagnole : *Una persona de mi familia a sido enviada el prison*
  - Version allemande : *Eine/r meiner Angehörigen ist inhaftiert worden Haftanstalt*
- \* *Un de mes proches vient d'être incarcéré en Centre de Détention ou en Maison Centrale*

*Les livrets édités et diffusés par l'UFRAMA  
sont distribués gratuitement  
aux proches de personnes incarcérées*

#### UFRAMA

Union nationale des Fédérations Régionales des Associations  
de Maisons d'Accueil de familles et proches de personnes incarcérées  
16 avenue Victor Hugo – 92220 BAGNEUX  
Mail : [uframa@wanadoo.fr](mailto:uframa@wanadoo.fr) – Tél : 09 71 42 14 83 – Site Internet : [www.uframa.org](http://www.uframa.org)